



CROWN SIEM

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000 FCFA

Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01

République de COTE D'IVOIRE

RC. ABIDJAN 451

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 Mai 2007

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

ORDRE DU JOUR

- ❶ LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2006.

- ❷ LECTURE DU RAPPORT GENERAL ET DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

- ❸ APPROBATION DES ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2006 ; AFFECTATION DES RESULTATS ET FIXATION DU DIVIDENDE.

- ❹ RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

- ❺ POUVOIR POUR FORMALITES.

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

Immeuble Alpha "2000"
23ème étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

ECR INTERNATIONAL

Cocody-Danga Nord
Rue B 28 Lot 16, Ilot 14
01 BP.4050
Abidjan 01

CROWN SIEM

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAUX
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006)

Aux actionnaires
Crown Siem
01 BP 1242
Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Crown Siem tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Les comptes au 31 décembre 2006 incluent une provision pour renouvellement des immobilisations pour un montant de FCFA 4 562 millions. Les circonstances qui justifiaient la dotation de cette provision ne sont plus d'actualité.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la société Crown Siem au 31 décembre 2006, ainsi que du résultat des opérations et des ressources et des emplois de fonds pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

Nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de l'établissement par votre société de comptes consolidés et de comptes combinés prévus par l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les états – parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre des dispositifs de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

2.1. Organisation administrative et gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

Crown Siem
Rapport général
Page 3

2.2. *Contrôle interne*

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2006 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

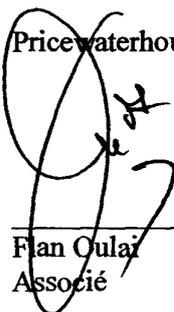
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 2 mai 2007

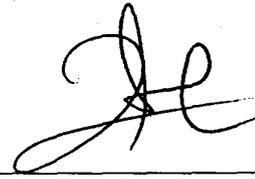
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Fran Oulai
Associé

ECR International



Charles Aïé
Expert comptable diplômé

Aux Actionnaires
Crown Siem
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE
UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET
DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, qui en informe ensuite les commissaires aux comptes.

Il en est de même pour les conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'acte sus visé approuvée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

- **Convention d'assistance technique avec Crown European Holding SA**

* **Nature et objet**

Assistance technique en faveur de Crown Siem

* **Modalités**

Aux termes de la convention, la société Crown Siem verse à Crown European Holding SA :

- une redevance fixe annuelle de Euros 274 408 ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de CROWN SIEM dépassant la contre-valeur de euros 9 146 941.

Les charges supportées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 511 238 791 pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Crown Siem
Rapport spécial
Page 3

- **Convention de trésorerie**

* **Nature et objet**

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe et gestion de la trésorerie et entre autres :

- accorder ou recevoir des avances en compte courant ;
- négocier tous concours et tous placements bancaires à court terme.

* **Modalités**

Les produits financiers de Crown Siem sont liés au taux moyen du marché monétaire français.

Le montant perçu au titre de l'année 2006 s'élève à FCFA 16 088 717.

Abidjan, le 2 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers


Flan Oulai
Associé

ECR International


Charles Aïé
Expert comptable diplômé

Aux Actionnaires
Crown Siem
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE
FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION (ARTICLE 432 DU TRAITE DE L'OHADA)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la société Crown Siem au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

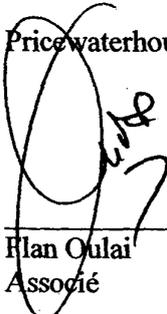
Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visés à l'article précité.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 2 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

Price waterhouseCoopers


Flan Oulai
Associé

ECR International


Charles Aïé
Expert comptable diplômé

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing

01 B.P. 1242 Abidjan 01

COTE D'IVOIRE

Tél. : (225) 21.75.09.00

Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74

e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



CROWN

BILAN (En Milliers de FCFA)

PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
Capital	1 889 220	1 889 220
Reserves indisponibles	377 844	377 844
Ecart de réévaluation	887 414	887 414
Réserves libres	1 560 283	1 550 489
Report à nouveau	540 593	1 976 896
Autres capitaux propres		
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	5 255 354	6 681 863
Résultat de l'exercice	1 634 457	1 722 191
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 889 811	8 404 054
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	4 632 303	4 679 927
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	11 522 114	13 083 981
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O		
Clients , avances reçues	104 692	113 668
Fournisseurs d'exploitation	3 868 167	2 115 690
Dettes fiscales	744 642	1 016 593
Dettes sociales	278 256	289 851
Autres dettes	476 982	556 668
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	5 472 739	4 092 470
TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)	945 320	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	17 940 173	17 176 451



GB03/60836

CROWN SIEM - S.A. Au capital de 1.889.220.000 F CFA - R.C. : CI ABJ-1962-B-451
CC : 0100451 K

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



BILAN (En Milliers de FCFA)

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
Charges immobilisées	56 084		56 084	
Immobilisations incorporelles	53 385	31 883	21 502	39 048
Immobilisations corporelles	15 296 792	14 440 280	856 512	913 219
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	15 406 261	14 472 163	934 098	952 267
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 434 059		1 434 059	1 428 613
TOTAL IMMOBILISE (I)	16 840 320	14 472 163	2 368 157	2 380 880
Marchandises	825 660	3 199	822 461	657 347
Matières premières et autres approvisionnements	4 691 129	21 387	4 669 742	4 109 095
Produits fabriqués	1 182 378	59 548	1 122 830	1 187 949
TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION	6 699 167	84 134	6 615 033	5 954 391
Fournisseurs, avances versées	27 157		27 157	156 246
Clients	5 688 744	709 237	4 979 507	3 145 230
Autres créances	2 137 567		2 137 567	1 288 595
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	14 552 635	793 371	13 759 264	10 544 462
TRESORERIE ACTIF (III)	1 812 752		1 812 752	4 251 109
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	33 205 707	15 265 534	17 940 173	17 176 451



GB 03/60836

CROWN SIEM - S.A. Au capital de 1.889.220.000 F CFA - R.C. : CI ABJ-1962-B-451
CC : 0100451 K

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



COMPTE DE RESULTAT (En Milliers de FCFA)

COMPTE DE RESULTAT	2006	2005
Ventes de marchandises	2 174 110	2 280 105
Ventes de produits fabriqués	18 017 985	16 362 422
Travaux , Services vendus	5 969	-9 780
Produits accessoires	193 438	126 323
CHIFFRE D'AFFAIRES	20 391 502	18 759 070
Autres produits d'exploitation	59 489	246 361
Production stockée (destockée)	-60 803	-190 149
Reprise de provision	66 674	12 420
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 456 862	18 827 702
Achats consommés	12 137 686	10 515 481
Transport et déplacements	398 877	289 273
Services extérieurs	2 479 121	2 356 045
Impôts et taxes	334 430	307 850
Autres charges	66 496	89 911
Frais de personnel	2 215 048	2 126 264
Dotations aux provisions et aux amortissements	219 227	152 095
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	17 850 885	15 836 919
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 605 977	2 990 783
RESULTAT FINANCIER	-320 233	-331 678
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE		5 102
RESULTAT AVANT IMPOT	2 285 744	2 664 207
Impôts sur le résultat	651 287	942 016
RESULTAT NET	1 634 457	1 722 191



GB03/60836

CROWN SIEM - S.A. Au capital de 1.889.220.000 F CFA - R.C. : CI ABJ-1962-B-451
CC : 0100451 K

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



TAFIRE (En Milliers de FCFA)

	Exercice N	Exercice n-1
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE	1 787 010	1 856 764
VARIATION DU BESOIN DE DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION	-1 834 533	-255 213
CHARGES IMMOBILISEES	-84 126	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-97 882	-171 922
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-5 446	29 540
DIVIDENDES	-3 148 700	-2 204 089
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	-3 383 677	-744 920
VARIATION DE LA TRESORERIE		
Trésorerie nette		
à la clôture de l'exercice	867 432	4 251 109
à l'ouverture de l'exercice	4 251 109	4 996 030
Variation Trésorerie	-3 383 677	-744 921



GB03/60836

CROWN SIEM - S.A. Au capital de 1.889.220.000 F CFA - R.C. : CI ABJ-1962-B-451
CC : 0100451 K

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE (En Milliers de FCFA)

AFFECTATIONS	MONTANT
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Autres réserves (disponibles)	
Dividendes	2 172 603
Autres affectations	
Report à nouveau	2 447
TOTAL	2 175 050

ORIGINES	MONTANT
Report à nouveau antérieur (perte)	
Report à nouveau (bénéfice)	540 593
Résultat de l'exercice	1 634 457
Prélèvement sur réserves	
TOTAL	2 175 050



GB03/60836

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de répartir comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2006.

◆ AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice	1 634 456 981 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	540 592 768 FCFA
	<hr/> 2 175 049 749 FCFA <hr/>
Affectation au compte de réserve libre	0 FCFA
Dividendes	(2 172 603 000 FCFA)
	<hr/> 2 446 749 FCFA <hr/>
REPORT A NOUVEAU	2 446 749 FCFA

Le dividende brut de 3450 FCFA (ou 3105 FCFA Net) par action sera mis en paiement le 01/07/07.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Renouvelle le mandat des Commissaires aux Comptes : le cabinet Pricewaterhouse - Commissaire aux Comptes titulaire et le cabinet ECR International, Co-Commissaire aux Comptes. Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'arrêté des comptes du 31/12/2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.